

Département
du
PAS-DE-CALAIS

Arrondissement
d'
ARRAS

Canton
d'
AVESNES-LE-COMTE

MAIRIE DE TINCQUES

4, place principale
62127 TINCQUES

mel : mairie-tincques@wanadoo.fr
site : <http://www.ville-tincques.fr>

Téléphone : 03.21.47.38.49
Télécopie : 03.21.47.24.20

Bureaux ouverts : T.L.J de 09 h 00 à 12 h 30 & de 14 h 00 à 17 h 30

Arrêté de radiation des cadres pour admission à la retraite

Le Maire de la Commune de TINCQUES,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la demande de mise à la retraite anticipée pour carrière longue, avec effet au 1er juin 2018, présentée par Monsieur Gilles SANTRÉ

Vu la notification d'ouverture de droit faite à l'intéressé par la CARSAT le 3 janvier 2018

ARRETE :

Article 1 : Monsieur Gilles SANTRÉ (NIR 1 58 05 59 328 123 -85-) né le 10 mai 1958 à LAMBERSART (Nord), domicilié 4 rue Lefebvre au hameau de Tincquette à TINCQUES, occupant le grade d'adjoint technique territorial est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 01 juin 2018.

Il est radié des effectifs de la commune de TINCQUES à compter de cette même date.

Article 2 : Ampliation de l'arrêté est transmise à :

- Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais,
- Monsieur le Comptable assignataire de la collectivité,
- Monsieur le Directeur de l'IRCANTEC.
- Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais
- L'intéressé

Fait à TINCQUES, le 1er juin 2018.

Jacques THELLIER
Maire de TINCQUES

LE MAIRE :

· certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
· informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 01 juin 2018

Signature de l'agent :